



Pacsés mais pas les 2 noms sur le bail, déclaré vivant "chez" lui

Par **Lupin**, le **21/04/2012** à **10:34**

Bonjour,
Je vais essayer d'être clair. Pacsé avec mon ami, étudiant étranger (avec carte)sans ressources, nous vivons actuellement dans un appartement que nous devons quitter ayant perdu mon travail. Impossible de relouer avec notre dossier actuel. Donc un ami fonctionnaire se propose de louer "officiellement" avec l'un de nous pour faire passer le dossier auprès d'une agence. Il est propriétaire de son appartement et ne vivra bien sur pas avec nous. Difficile de faire cette démarche mais les agences préfèrent l'hypocrisie à la vérité... Nous cherchons donc un deux pièces qui officiellement sera loué par deux personnes dont l'une ne vivra pas dedans mais une autre qui sera "chez" pour ses papiers administratifs
Faut il mieux :
Déclarer sur le bail l'ami-garant et moi qui suis au chômage
L'ami-garant et mon ami étudiant étranger ?
Car nous sommes pacsés et du coup j'ai peur que pour le renouvellement de sa carte on s'étonne que l'un de nous soit "hébergé" chez l'autre qui a un bail avec une autre personne
Ancien cadre je découvre la dure loi de la jungle en restant dans les clous mais c'est dur...

Par **cocotte1003**, le **21/04/2012** à **13:49**

Bonjour, votre ami ne peut pas avoir 2 résidences principales et la loi relative au résidences secondaires n'est financièrement moins avantageuse. Au niveau de la caisse d'allocations, votre APL sera calculé à partir des personnes nommées au bail donc moins avantageuse aussi. Le mieux c'est quand même de vous déclarer tous les 2 avec votre ami comme garant. Vous pouvez avoir plusieurs garants, cordialement